

## Résolutions de la 11<sup>e</sup> Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada  
16 septembre 1972

### 2. Conservation du patrimoine mondial

**Rappelant** les propositions faites par les spécialistes de la conservation de la nature en vue d'assurer que les régions culturelles et naturelles remarquables soient reconnues comme faisant partie d'un patrimoine mondial et les initiatives prises par l'UNESCO et l'UICN à cet effet;

**Ayant connaissance** du projet de convention sur la conservation du patrimoine mondial qui sera soumis à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris, en octobre/novembre 1972;

**Prenant note** de l'approbation de ce projet de convention par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972);

**La 11<sup>e</sup> Assemblée générale** de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

**Fait appel** à tous les gouvernements pour qu'ils adhèrent à la convention sur la conservation du patrimoine mondial;

**Et prie instamment** tous les gouvernements de donner la plus large publicité au concept de la convention et de prendre des mesures en vue de désigner des sites possibles dans les meilleurs délais.